

4 Économie

Industrie forestière/ Conjoncture 3e trimestre 2015

Rougier se porte bien

MSM
Libreville/Gabon

LA branche Rougier Afrique internationale a enregistré pour les neuf premiers mois 2015, un chiffre d'affaires de 103,7 M€ (68 milliards de francs), en progression de 15,2% par rapport à l'an-

née précédente, indique un communiqué du groupe forestier français. Après un premier semestre soutenu, les expéditions du troisième trimestre du Cameroun et du Congo ont été affectées par le retour des difficultés du port de Douala, entraînant une volatilité importante des embarquements. Au Gabon, les ventes ont poursuivi leur amélioration.

Dans la continuité du premier semestre, les ventes du troisième trimestre sont tirées par l'amélioration de la conjoncture économique en Europe, et le redressement de certains marchés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord qui, combinés à la vigueur de certains marchés émergents en Asie du Sud-Est, permettent de compenser le net ralentissement de la demande en Chine. Les

marchés nord-américains se maintiennent, quant à eux, à un bon niveau. « Dans une conjoncture mondiale contrastée, les perspectives s'appuient sur le redressement progressif des fondamentaux industriels au Gabon, la consistance de l'activité au Cameroun et au Congo et l'adaptation du positionnement commercial en France et à l'international », souligne le groupe forestier.



Photo : Joe Manianga

Les ventes des produits forestiers de Rougier Gabon ont poursuivi leur amélioration.

Extraction illicite de matériaux de construction dans la zone sud de Libreville

L'entreprise EGCA Construction à l'index

W.N
Libreville/Gabon

L'exploitation illicite de sable dans la zone des Acae par l'opérateur marocain pourrait fragiliser toutes les constructions situées le long du rivage, à l'image de l'Hôtel Boulevard dont la clientèle, pour inconvénients, se fait déjà de plus en plus rare.

LES constructions situées le long du rivage, entre le port d'Acac et le pont Nomba sont menacées d'écroulement. Une situation imputable, selon les experts, à l'activité d'extraction illégale de sable dans la zone par la société marocaine EGCA Construction.

Outre les habitations, l'Hôtel Boulevard est l'établissement commercial le plus menacé. Les responsables de l'hôtel ont assuré avoir perdu 70% de leur clientèle, du fait des activités de la société marocaine.

« Depuis que les travaux de la société EGCA Construction ont



Photo : W.N.

Le responsable de l'hôtel Boulevard expliquant au ministre des Mines, Martial-Ruffin Moussavou, les dégâts causés par l'extraction sauvage et illégale du sable près de sa structure.

démarré, l'eau, la poussière et le bruit nous envahissent, faisant fuir une bonne partie de notre clientèle. Il est même arrivé que l'eau entre et perturbe une cérémonie de mariage dans la nuit. Notre restaurant est souvent inondé. L'opérateur a régulièrement été interpellé. En retour, c'est une fin de non recevoir», s'est alarmé M. Fall, responsable des ressources humaines de l'hôtel.

Jeudi 19 novembre dernier, le

ministre des Mines et de l'Industrie, Martial-Ruffin Moussavou, est allé constater la véracité des faits. Mais il n'a pas souhaité commenter la situation, se contentant de dire qu'il rendra compte à sa hiérarchie.

Pour rappel, explique un responsable du ministère des Mines, en mai 2015, les dirigeants de l'entreprise marocaine avaient sollicité du département ministériel sus-cité, une autorisation d'ex-



Photo : W.N.

Une vue de l'extraction illégale de sable dans la zone d'Owendo.

traction de sable dans la zone d'ACAE. « Cette demande leur avait été refusée, du fait que l'environnement n'est pas propice à cette activité. Trois mois plus tard, c'est-à-dire le 4 août de l'année en cours, en présentant un certificat de conformité pour l'aménagement d'un quai, ces mêmes dirigeants étaient revenus à la charge. Ils avaient alors sollicité, cette fois, l'autorisation de transférer les matériaux (sable) qui se trouvaient sur le

quai du port ACAE vers d'autres sites. Ce qui devait donc leur permettre d'engager les travaux projetés. Cette dernière autorisation sollicitée leur sera finalement accordée le 20 août dernier », indique un cadre du ministère des Mines.

Avant de poursuivre : « Mais, au lieu de l'enlèvement du sable présent sur le quai, la société marocaine s'est plutôt dotée d'une suceuse pour l'extraction de sable marin. L'ad-

ministration avait d'abord fait une première constatation, infligeant à l'entreprise une amende, conformément à la loi 17/14 du 30 juin 2015 portant réglementation du secteur minier en République gabonaise. Au lieu de l'arrêter, EGCA Construction a plutôt poursuivi son activité, s'attirant évidemment de nouvelles sanctions, conformément à la loi », ajoute la même source. En effet, l'article 325 de la loi 17/14 dispose que « le défaut d'autorisation d'une activité relative aux substances précieuses est puni d'une amende allant de 500 000 à 20 000 000 de FCFA et d'un emprisonnement d'un à trois mois ou de l'une des deux peines ». En cas de récidive, cette peine est portée au double. L'article 330 de la même loi ajoute que « les peines prévues (...) peuvent être assorties de la confiscation de matériel ayant servi à commettre l'infraction. Ce matériel peut être restitué au propriétaire contre paiement d'une amende de 100 000 à 2 000 000 de FCFA ».

Agroalimentaire

Du poulet de chair bientôt produit à Nkok

MSM
Libreville/Gabon

LA société indienne L7H Life Resources Overseas Pvt Ltd a signé, le 19 novembre dernier avec l'Etat, une convention pour le développement d'un projet avicole dans la Zone économique à régime privilégié de Nkok (Zerp),

rapporte notre confrère Gabonreview. Il s'agit de la production entre 2 000 et 10 000 tonnes de poulets de chair par mois.

Spécialisée dans le développement d'exploitations agricoles et agroalimentaires, l'entreprise indienne compte investir, dans la première phase, 60 millions de dollars (près de 30 milliards de francs). Ce projet inclut également les activités d'élevage, couveuses, installations pour

la transformation, la production et l'établissement d'infrastructures destinées à la production et au marketing de poulets de chair, emballés ou non. A terme, l'objectif est de garantir l'autosuffisance alimentaire.

Pour son unité de transformation, L7H Life Resources Overseas Pvt Ltd va acquérir une parcelle de 10 hectares au sein de la Zerp de Nkok, tandis que les activités d'élevage se-

ront réalisées en dehors de ce site, sur des parcelles dont la superficie totale initiale est de 150 hectares. A long terme, 1 600 ha de plantations de maïs seront développés pour l'alimentation animale.

Dans le cadre de la responsabilité sociale liée à ce projet, près de 200 kiosques de 30 m2 chacun seront attribués aux femmes pour la vente au détail de produits avicoles.



Photo : Innocent M'badouma

Image illustrative des poulets de chair qui seront produits dans la zone économique de Nkok par les

CHANGEMENTS

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 18/11/2015

Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

| FIXING | | | VENTE BILLETS (sans frais) | | |
|--------|----------|---------|----------------------------|---------|----------|
| DEV | EUR/DEV | DEV/COT | DEV/CFA | DEV | CFA |
| XAF | xxxxx | xxxxx | xxxxx | 1 EUR | 655,957 |
| USD | 1,0666 | 1USD = | 614,998 | 1 USD | 652,048 |
| CAD | 1,4223 | 1CAD = | 461,195 | 1 CAD | 485,330 |
| JPY | 131,6500 | 1JPY = | 4,983 | 100 JPY | 518,1 |
| GBP | 0,7009 | 1GBP = | 934,878 | 1 GBP | 974,255 |
| CHF | 1,0838 | 1CHF = | 607,238 | 100 CHF | 63369,52 |
| ZAR | 15,1537 | 1ZAR = | 43,287 | 100 ZAR | 4501,32 |
| MAD | 10,6938 | 1MAD = | 61,340 | 1MAD | 63,79 |
| CNY | 6,8054 | 1CNY = | 96,388 | 1CNY | 99,28 |

INDICES BOURSIERS

| | en date du | |
|------------------|------------|-----------------|
| CAC 40 | 18/11/2015 | 4901,48 |
| DOW JONES | 18/11/2015 | 17489,50 |

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
18 Novembre : 44,21